JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC

Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments (la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est donné par les présentes que l'assemblée générale annuelle (l'« AGA ») de la Société se tiendra à 12h00 (heure d'Irlande) le vendredi 27 septembre 2019 dans les bureaux d'Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Irlande, aux fins suivantes :

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

- 1. Recevoir et statuer sur le rapport des administrateurs, le rapport des commissaires aux comptes et les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- 2. Examiner les affaires de la Société ;
- 3. Approuver la nouvelle nomination des commissaires aux comptes ;
- 4. Autoriser les administrateurs à fixer le montant de la rémunération des commissaires aux comptes.

SUR ORDRE DU COMITÉ

Signé: / Occa

Pour et au nom de Bradwell Limited

En date du: 30 août 2019

Siège social: 10 Earlsfort Terrace

Dublin 2 D02 T380 Irlande

(Prière de ne pas renvoyer votre Formulaire de procuration à cette adresse. Veuillez renvoyer votre Formulaire de procuration à l'adresse indiquée dans le Formulaire en question et dans le délai qui y est spécifié.)

REMARQUE:

Chaque actionnaire autorisé à participer et à voter à l'assemblée susmentionnée est habilité à nommer un mandataire pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Une personne morale peut nommer un représentant autorisé à participer, parler et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Les actionnaires peuvent renvoyer un exemplaire signé du formulaire de procuration, soit par courrier postal à l'adresse Janus Henderson Capital Funds plc, c/o Paragon Customer Communications, Evolution House, Choats Road, Dagenham, RM9 6BF, Royaume-Uni, soit par télécopie au +44 20 7184 9294 ou à CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, de façon à arriver au plus tard

| 48 heures avant l'heure de la réunion. Le fait de remplir et renvoyer un formulaire de procuration n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter en personne à l'AGA. |
|---|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |